

***La desserte policière municipale  
et provinciale au Québec :***  
*Profil organisationnel 2010*

Direction de la prévention et de l'organisation policière

Traitement des données : Andréanne Arguin et Louise Motard

Mise en page : Stéphanie Morin

Révision linguistique : Direction des communications

Coordination : Céline Perron

Dépôt légal - 2011  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-62167-6 (PDF)  
ISSN 1916-1417 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>III</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1. LA DESSERTE POLICIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2010 .....</b>	<b>2</b>
1.1 La population desservie au 31 décembre 2010 .....	3
1.2 Les corps de police municipaux selon le niveau de service .....	4
<b>2. LE PERSONNEL DANS LES CORPS DE POLICE .....</b>	<b>6</b>
2.1 L'effectif autorisé.....	6
2.2 L'effectif permanent .....	8
2.2.1 L'effectif policier permanent.....	8
2.2.2 L'effectif civil permanent.....	13
<b>ANNEXES .....</b>	<b>15</b>
ANNEXE I : LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2010.....	15
ANNEXE II : Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence (selon les articles 70 et 71 de la Loi sur la police).....	19



## INTRODUCTION

Les corps de police, ainsi que chacun de leurs membres, ont pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime selon leur compétence respective et d'en rechercher les auteurs. Au Québec, l'effectif policier est regroupé dans quatre types de corps de police :

- la Sûreté du Québec (SQ), la police provinciale qui agit sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique du Québec;
- les corps de police municipaux (CPM), qui relèvent des autorités municipales, mais dont l'organisation et l'effectif minimal sont préalablement approuvés par le ministre de la Sécurité publique du Québec sur la base des plans d'organisation policière qui lui sont soumis;
- les corps ou les services de police autochtones, qui sont constitués sur la base d'ententes tripartites ou bipartites, selon le cas, entre le conseil de bande, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, conformément aux articles 90 à 102 de la Loi sur la police (L.R.Q., c.P-13.1)<sup>1</sup>;
- la Gendarmerie royale du Canada (GRC), un service de police national qui relève du ministre de la Sécurité publique du Canada, dont le mandat est de s'assurer de l'application des lois fédérales au Québec et de collaborer avec la SQ et les CPM, notamment dans la lutte contre le crime organisé et contre les crimes économiques.

Ce rapport présente des données sur la situation des CPM et de la SQ au 31 décembre 2010.

Le premier chapitre traite de la desserte policière, c'est-à-dire de la répartition de la protection publique au Québec entre ces organismes policiers alors que le deuxième trace le portrait de l'effectif policier et civil dans ces corps policiers.

---

<sup>1</sup> Il y a 54 communautés autochtones au Québec. De ce nombre, 47 sont visées par des ententes sur la prestation des services policiers.

## 1. La desserte policière au 31 décembre 2010

Avant de présenter les données sur la desserte policière par les CPM et la SQ au 31 décembre 2010, il importe de rappeler quelques éléments essentiels à leur compréhension.

Ainsi, il faut savoir que le gouvernement du Québec a la responsabilité première d'assurer la protection de la population sur son territoire principalement par l'entremise de la SQ et des CPM.

À cette fin, la Loi sur la police<sup>2</sup> établit pour certaines municipalités l'obligation d'être desservies par un CPM. C'est le cas des municipalités ayant une population de plus de 50 000 habitants et de celles faisant partie des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec ainsi que des régions métropolitaines de recensement de Chicoutimi, de Hull, de Sherbrooke et de Trois-Rivières. Quant aux municipalités de moins de 50 000 habitants, elles doivent être desservies par la SQ sur la base d'ententes approuvées par le ministre de la Sécurité publique, à moins que ce dernier ne les ait autorisées à avoir leur propre CPM.

De plus, la Loi sur la police détermine six niveaux de service policier<sup>3,4</sup> que doivent fournir les corps policiers en fonction de la taille de la population à desservir ou de leur situation géographique. Ainsi, un corps de police procure des services de :

- niveau 1, s'il dessert moins de 100 000 habitants;
- niveau 2, en plus des services de niveau 1, s'il dessert une population de 100 000 à 199 999 habitants. Il doit aussi assurer ce niveau de service s'il dessert une municipalité faisant partie d'une région métropolitaine de recensement ou d'une communauté métropolitaine susmentionnée, et ce, même si la population est inférieure à 100 000 habitants;
- niveau 3, en plus des services de niveaux 1 et 2, s'il dessert une population de 200 000 à 499 000 habitants;
- niveau 4, en plus des services de niveaux 1 à 3, s'il dessert de 500 000 à 999 999 habitants;
- niveau 5, en plus des services de niveaux 1 à 4, s'il dessert 1 000 000 habitants ou plus.

La SQ rend les services de niveau 6. De plus, elle fournit les services policiers aux municipalités qui n'ont pas de CPM, en application d'ententes conclues entre le ministre de la Sécurité publique et la municipalité régionale de comté dont les municipalités concernées font partie. Elle assure aussi les services de niveaux supérieurs à celui requis d'un CPM. Enfin, la SQ a un rôle supplétif auprès des CPM lorsque ceux-ci ne peuvent rendre l'un des services qui relève de leur niveau de service.

Comme on le constate, au Québec, la police provinciale travaille en complémentarité avec les CPM afin d'être en mesure de fournir des services policiers complets à la population.

<sup>2</sup> Loi sur la police, L.R.Q., c. P-13.1, art.71-72.

<sup>3</sup> Le tableau présentant les services policiers que doivent fournir les CPM et la SQ selon les six niveaux de service prévus par l'article 70 de la Loi sur la police est présenté à l'annexe 2.

<sup>4</sup> Les activités des corps de police prennent de l'ampleur ou deviennent plus spécialisées lorsque le niveau de service s'élève. Par exemple, un service de police de niveau 1 pourra contrôler une foule pacifique alors que ceux des niveaux 5 et 6 devront maîtriser des foules avec risque élevé d'agitation, de débordement ou d'émeute.

## 1.1 LA POPULATION DESSERVIE AU 31 DÉCEMBRE 2010

Au 31 décembre 2010, la SQ assurait l'ensemble des services policiers auprès d'un peu plus de 30 % de la population québécoise<sup>5</sup> tandis que les CPM fournissaient des services du niveau requis par la Loi sur la police à près de 70 % de la population. Notons que cette répartition de la responsabilité de la protection policière auprès de la population est stable depuis 2005.

Sur le plan régional, deux régions étaient totalement desservies par un CPM alors que cinq l'étaient entièrement par la SQ (tableau 1). Dans les dix autres régions, les deux types de corps de police étaient responsables de procurer des services à une partie de la population. Dans ces régions, plus de la moitié de la population était desservie par un ou des CPM, à l'exception de la région du Bas-Saint-Laurent où 91 % de la population l'était par la SQ.

Si les CPM desservaient une plus forte proportion de la population, la SQ était responsable de la protection d'une population dispersée sur un territoire beaucoup plus vaste. Ainsi, alors que les CPM étaient actifs dans 103 municipalités, la SQ était le seul corps policier présent dans plus de 1 000 villes, municipalités et territoires répartis dans 86 municipalités régionales de comté (MRC) ou territoires équivalents à une MRC.

**Tableau 1 – Répartition de la population desservie selon le type de corps de police et la région administrative, Québec, 2010**

Région	Population desservie		% de la population de la région <sup>1</sup>		Nombre de CPM
	CPM	SQ	CPM	SQ	
Bas-Saint-Laurent	19 011	182 109	9,5	90,5	1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	145 452	126 882	53,4	46,6	1
Capitale-Nationale	547 153	146 248	78,9	21,1	1
Mauricie	130 407	129 942	50,1	49,9	1
Estrie	187 625	122 407	60,5	39,5	2
Montréal	1 916 864	0	100	0	1
Outaouais	306 961	55 949	84,6	15,4	2
Abitibi-Témiscamingue	0	143 819	0	100	0
Côte-Nord	0	87 464	0	100	0
Nord-du-Québec	0	15 351	0	100	0
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	92 133	0	100	0
Chaudière-Appalaches	205 903	200 693	50,6	49,4	4
Laval	399 400	0	100	0	1
Lanaudière <sup>2</sup>	278 121	209 237	57,1	42,9	4
Laurentides	359 767	168 526	68,1	31,9	8
Montérégie	929 014	504 568	64,8	35,2	7
Centre-du-Québec	0	232 300	0	100	0
<b>Total</b>	<b>5 425 678</b>	<b>2 417 628</b>	<b>69,2</b>	<b>30,8</b>	<b>33</b>

Source : Décret de population 1069-2010.

1. La population desservie par un corps ou service de police autochtone est exclue. Cette population équivaut à moins de 1% de la population québécoise.

2. La population des municipalités de Bois-des-Filion (9 540) et de Sainte-Anne-des-Plaines (13 700) a été incluse dans la région de Lanaudière puisque ces villes sont desservies par le Service de police de Terrebonne.

Total de la population desservie par les CPM et la SQ : 7 843 306

5 Excluant la population desservie par un corps ou service de police autochtone. Cette population équivaut à moins de 1 % de la population québécoise.

## **1.2 LES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX SELON LE NIVEAU DE SERVICE**

Trente-trois CPM étaient actifs au 31 décembre 2010. Dix-sept d'entre eux offraient des services policiers dans une seule municipalité (desserte unique). Les seize autres desservaient plus d'une municipalité (desserte multiple) en vertu d'une entente entre les municipalités pour partager les services d'un seul CPM<sup>6</sup>.

La répartition des CPM selon le niveau de service montre que le tiers (11) d'entre eux assuraient des services policiers de niveau 1 (tableau 2). De ce nombre, 3 couvraient des municipalités dont la taille de la population était de 50 000 à 99 999 habitants. Les 8 autres desservaient une population inférieure à 50 000 personnes habitant dans des municipalités autorisées à maintenir leur propre corps de police.

Dix-sept CPM fournissaient des services policiers de niveau 2 dont 6 parce la population desservie était de 100 000 à 199 999 habitants et 11 parce qu'ils couvraient des municipalités faisant partie des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec ou des régions métropolitaines de recensement de Chicoutimi, de Hull, de Sherbrooke et de Trois-Rivières. Rappelons que les corps de police desservant ces municipalités sont tenus de fournir des services de ce niveau, même si la population est inférieure à 100 000 habitants, en raison de leur proximité des grands centres urbains.

Seulement trois CPM, soit Gatineau, Laval et Longueuil, fournissaient des services de niveau 3. Enfin, le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), qui desservaient tous les deux plusieurs municipalités, offraient respectivement le niveau de service 4 et 5.

---

<sup>6</sup> La liste détaillée des CPM selon le type de desserte et le niveau de service est présentée à l'annexe 1.

**Tableau 2 – Les corps policiers municipaux selon le niveau de service policier, 31 décembre 2010**

<b>Corps de police de niveau 1</b>	<b>Population</b>
<i>Desservant moins de 50 000 habitants</i>	
Bromont	7 396
Mont-Tremblant (desserte multiple)	9 453
Sainte-Adèle	11 709
Sainte-Marie	12 319
Rivière-du-Loup	19 011
Thetford-Mines	25 411
Saint-Georges	30 779
Memphrémagog (desserte multiple)	32 832
<b>Total</b>	<b>148 910</b>
<i>Desservant 50 000 à 99 999 habitants</i>	
Granby	62 559
Saint-Jérôme	68 097
Saint-Jean-sur-Richelieu	92 348
<b>Total</b>	<b>223 004</b>
<b>Corps de police de niveau 2</b>	
<i>Desservant moins de 100 000 habitants (CPM visés par l'article 71 de la Loi sur la police)</i>	
L'Assomption (desserte multiple)	22 678
Saint-Eustache	43 653
Mascouche	40 063
Deux-Montagnes (desserte multiple)	44 555
MRC Les Collines-de-l'Outaouais (desserte multiple)	46 041
Mirabel (desserte multiple)	52 805
Blainville	52 525
Châteauguay (desserte multiple)	74 263
Thérèse-De Blainville (desserte multiple)	76 970
Repentigny (desserte multiple)	87 119
Roussillon (desserte multiple)	99 459
<b>Total</b>	<b>640 131</b>
<i>Desservant 100 000 à 199 999 habitants</i>	
Terrebonne (desserte multiple)	128 261
Trois-Rivières	130 407
Lévis	137 394
Saguenay (desserte multiple)	145 452
Sherbrooke	154 793
Richelieu-Saint-Laurent (desserte multiple)	190 036
<b>Total</b>	<b>886 343</b>
<b>Corps de police de niveau 3 (desservant de 200 000 à 499 999 habitants)</b>	
Gatineau	260 920
Laval	399 400
Longueuil (desserte multiple)	402 953
<b>Total</b>	<b>1 063 273</b>
<b>Corps de police de niveau 4 (desservant de 500 000 à 999 999 habitants)</b>	
Québec (desserte multiple)	<b>547 153</b>
<b>Corps de police de niveau 5 (desservant 1 000 000 habitants ou plus)</b>	
Montréal (desserte multiple)	<b>1 916 864</b>
<b>Population desservie par un CPM</b>	<b>5 425 678</b>

Source : Décret de population 1069-2010.

## 2. Le personnel dans les corps de police

Chaque année, le ministère de la Sécurité publique demande aux corps de police de remplir un questionnaire afin d'amasser des données sur l'administration de leurs activités policières. Les données sur le personnel dans les corps de police sont issues des réponses à ce questionnaire.

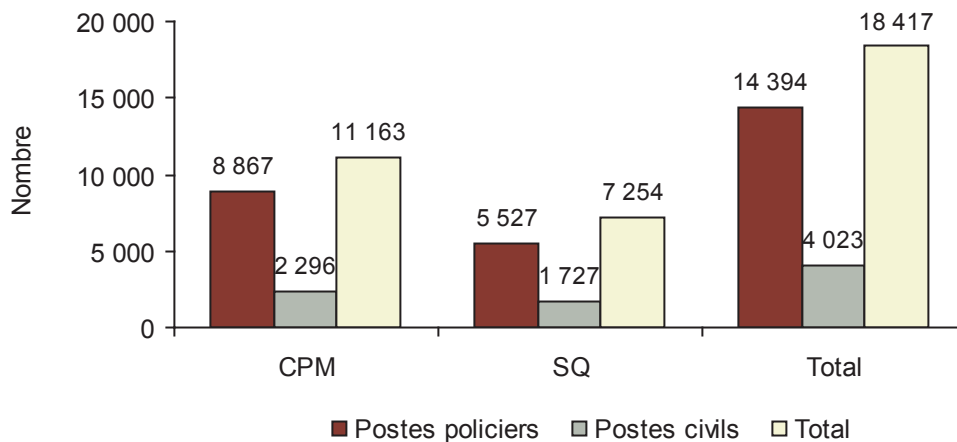
Comme pour toute compilation statistique, il y a lieu d'être prudent quant à l'interprétation et à la comparaison de certaines données. En effet, les corps de police diffèrent par les territoires qu'ils couvrent, les clientèles qu'ils desservent ainsi que par le niveau de service qu'ils ont l'obligation d'offrir aux citoyens.

### 2.1 L'EFFECTIF AUTORISÉ

L'effectif autorisé représente le nombre minimal de postes prévus par un corps de police pour fournir les services policiers en conformité avec la Loi sur la police.

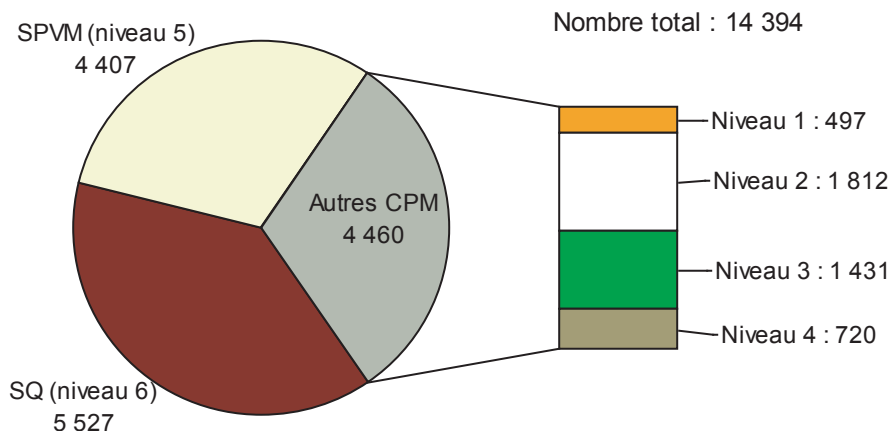
Comme l'illustre le graphique 1, l'effectif autorisé dans les CPM et à la SQ atteignait 18 417 postes au 31 décembre 2010. Près de 8 sur 10 (78 %) étaient des postes policiers tandis que les autres étaient des postes civils. Les CPM et la SQ détenaient respectivement un total de 11 163 et 7 254 postes autorisés et dans ces deux types de corps policiers, 8 postes autorisés sur 10 étaient des postes policiers.

**Graphique 1 – Répartition de l'effectif policier et civil autorisé selon le type de corps de police, Québec, 2010**



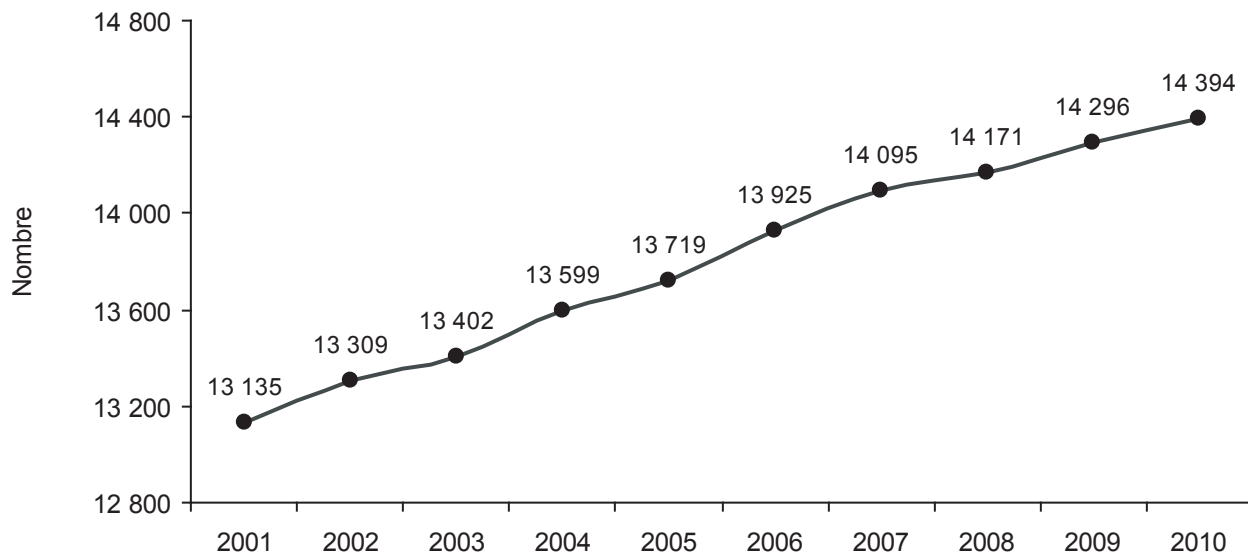
Lorsqu'on répartit uniquement l'effectif policier autorisé (14 394) entre les corps policiers, on remarque que 38 % des postes étaient affectés à la SQ, 31 % au SPVM et 31 % dans les autres CPM (graphique 2). Cette répartition est la même qu'en 2009 bien que le nombre de postes policiers à la SQ ait un peu augmenté en 2010 (80 postes additionnels).

**Graphique 2 – Répartition de l'effectif policier autorisé selon le niveau de service et le type de corps de police, Québec, 2010**



En 2010, on comptait 98 postes policiers autorisés de plus qu'en 2009 comparativement à deux postes civils, faisant un peu augmenter le ratio de postes policiers par rapport aux postes civils (3,56 à 3,58). Depuis 2001, le nombre de policiers autorisés dans les CPM et à la SQ s'est accru un peu chaque année, enregistrant une hausse totale de 10 % en 10 ans (graphique 3). Lorsqu'on met en relation ce nombre avec la taille de la population, on constate toutefois que l'augmentation est moins importante. En effet, le nombre de policiers par 100 000 habitants est passé de 178 en 2001 à 184 en 2010, soit une hausse de 3 %. Par comparaison, au Canada, l'effectif policier a augmenté de 21 % au cours de cette période et le taux de policiers par 100 000 habitants, de 10 %<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Au Canada, le nombre de policiers dans les secteurs municipal, provincial, fédéral et autres est passé de 57 076 en 2001 à 69 299 en 2010 et le nombre de policiers par 100 000 habitants, de 184 à 203. Source : Statistique Canada, *Les ressources policières au Canada 2010*, tableau 1.

**Graphique 3 – Évolution de l'effectif policier autorisé dans les CPM et à la SQ, Québec, 2001 à 2010**

## 2.2 L'EFFECTIF PERMANENT

L'effectif permanent diffère de l'effectif autorisé en ce sens qu'il représente les personnes qui occupent un poste autorisé. La taille de l'effectif permanent peut être moins élevée que celle de l'effectif autorisé, par exemple lorsque des postes autorisés sont vacants et non comblés. À l'inverse, la taille de l'effectif permanent peut dépasser celle de l'effectif autorisé lorsque du personnel temporaire est embauché.

Au 31 décembre 2010, l'effectif permanent (policier et civil) était un peu moins élevé (18 011) que l'effectif autorisé (18 417). Cette situation était surtout attribuable au fait que les postes civils permanents (3 647) étaient moins nombreux que les postes civils autorisés (4 023).

### 2.2.1 L'effectif policier permanent

Du côté des policiers, le nombre de postes permanents (14 364) était presque le même que le nombre de postes autorisés (14 394). Examinons le portrait général des policiers permanents du Québec au 31 décembre 2010.

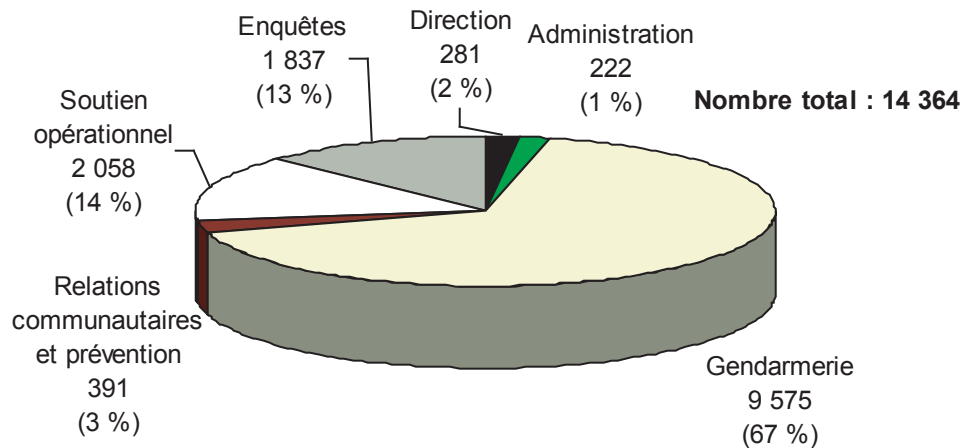
#### L'effectif policier permanent selon l'activité policière

Selon les données provenant des CPM et de la SQ, un peu plus des deux tiers (67 %) des policiers permanents travaillaient à la gendarmerie<sup>8</sup>, 14 % étaient affectés au soutien opérationnel<sup>9</sup> et 13 % aux enquêtes (graphique 4). Les autres policiers travaillaient dans le secteur des relations communautaires et de la prévention (3 %), à la direction (2 %) et à l'administration (1 %).

8 Ce secteur d'activité est responsable d'effectuer la surveillance du territoire 24 heures sur 24, de répondre aux appels des citoyens, de procéder aux enquêtes de base, d'effectuer des activités de relations communautaires et de prévention et d'appliquer les lois et les règlements (Code criminel, Code de la sécurité routière, règlements municipaux, etc.).

9 Le soutien opérationnel comprend notamment les activités suivantes : détention des suspects, identité judiciaire, pièces à conviction, renseignements criminels et liaison judiciaire.

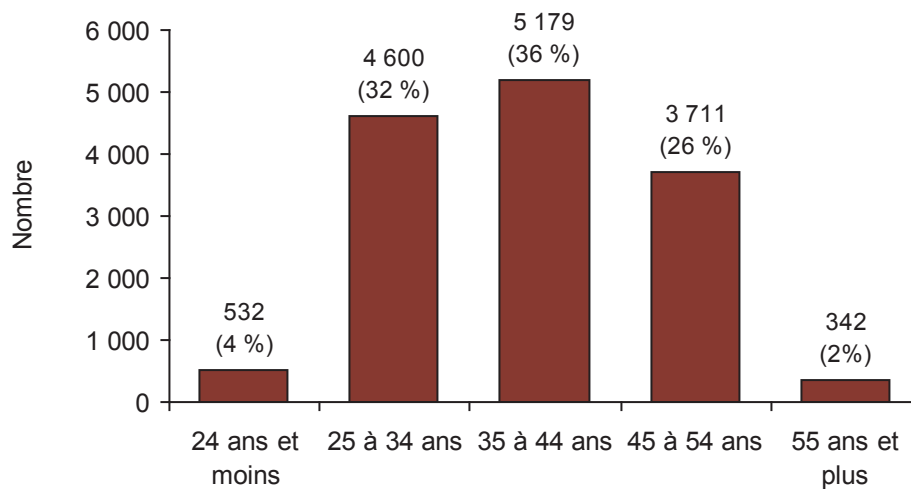
**Graphique 4 – Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon l'activité policière, Québec, 2010**



### L'effectif policier permanent selon le groupe d'âge

Les policiers permanents des CPM et de la SQ étaient principalement âgés de 35 à 44 ans (36 %), de 25 à 34 ans (32 %) et de 45 à 54 ans (26 %). La proportion de ceux de 24 ans et moins et de 55 ans et plus était assez faible, soit respectivement 4 % et 2 % (graphique 5).

**Graphique 5 – Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le groupe d'âge, Québec, 2010**



La répartition des policiers permanents selon le groupe d'âge est assez stable depuis 2001. On note tout de même une légère baisse des policiers de moins de 25 ans et, à l'inverse, une légère augmentation de ceux de 45 à 54 ans (tableau 3).

**Tableau 3 – Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le groupe d'âge, Québec, 2001 à 2010**

Groupe d'âge	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
24 ans et moins	5,8	5,7	4,9	4,5	4,8	4,8	5,2	4,7	4,3	3,7
25 à 34 ans	33,6	34,3	34,1	33,9	34,0	33,7	33,4	33,2	32,7	32,0
35 à 44 ans	35,4	35,6	36,5	37,3	37,6	37,5	37,4	36,7	36,0	36,1
45 à 54 ans	22,8	21,8	21,6	21,0	20,4	20,8	21,3	22,8	24,5	25,8
55 ans et plus	2,3	2,5	2,9	3,2	3,1	3,2	2,6	2,5	2,5	2,4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**L'effectif policier permanent selon le sexe**

Un peu plus des trois quarts (76 %) des policiers permanents des CPM et de la SQ étaient composés d'hommes. Cette profession, traditionnellement occupée par des hommes, attire néanmoins de plus en plus de femmes. Ces dernières ont en effet augmenté leur présence au cours des dernières années. Ainsi, alors qu'elles composaient 15 % des policiers permanents en 2001, cette proportion a augmenté annuellement pour atteindre 24 % en 2010<sup>10</sup>.

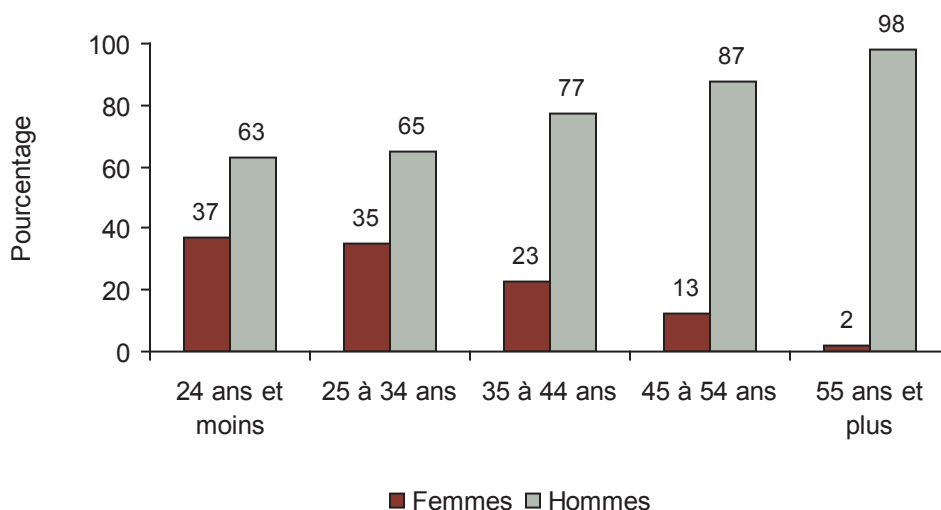
**Tableau 4 – Proportion (%) des femmes parmi l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM, par groupe d'âge, Québec, 2001 à 2010**

Groupe d'âge	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
24 ans et moins	34,8	37,3	40,6	43,3	39,0	36,8	35,5	36,6	37,7	37,0
25 à 34 ans	23,5	24,7	26,2	28,4	30,3	31,8	32,7	34,0	34,4	34,9
35 à 44 ans	13,1	14,9	16,5	17,5	18,3	19,4	20,3	21,0	21,9	22,7
45 à 54 ans	1,1	1,6	2,2	3,4	4,2	5,7	7,4	8,7	10,6	12,5
55 ans et plus	0,0	0,0	0,3	0,7	0,5	0,7	0,5	0,6	1,1	1,8
<b>Total</b>	<b>14,8</b>	<b>16,3</b>	<b>17,4</b>	<b>18,9</b>	<b>19,9</b>	<b>20,9</b>	<b>22,0</b>	<b>22,7</b>	<b>23,4</b>	<b>24,0</b>

Lorsqu'on considère la répartition de l'effectif policier permanent selon le sexe et le groupe d'âge, on peut prévoir que les femmes continueront d'accroître leur présence dans ce corps d'emploi puisque leur proportion est nettement plus importante parmi les policiers plus jeunes que parmi les plus âgés (graphique 6).

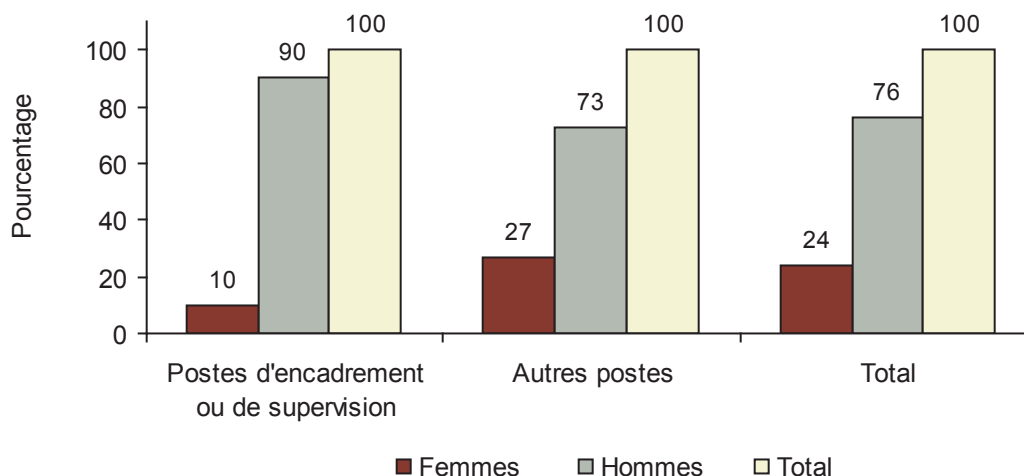
<sup>10</sup> Le nombre de policières permanentes est passé de 1 926 en 2001 à 3 447 en 2010, soit une augmentation de près de 80 %. En ce qui a trait aux policiers permanents masculins, leur nombre est plutôt stable, ayant varié entre 10 917 et 11 067 pendant cette période.

**Graphique 6 – Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le sexe, par groupe d'âge, Québec, 2010**



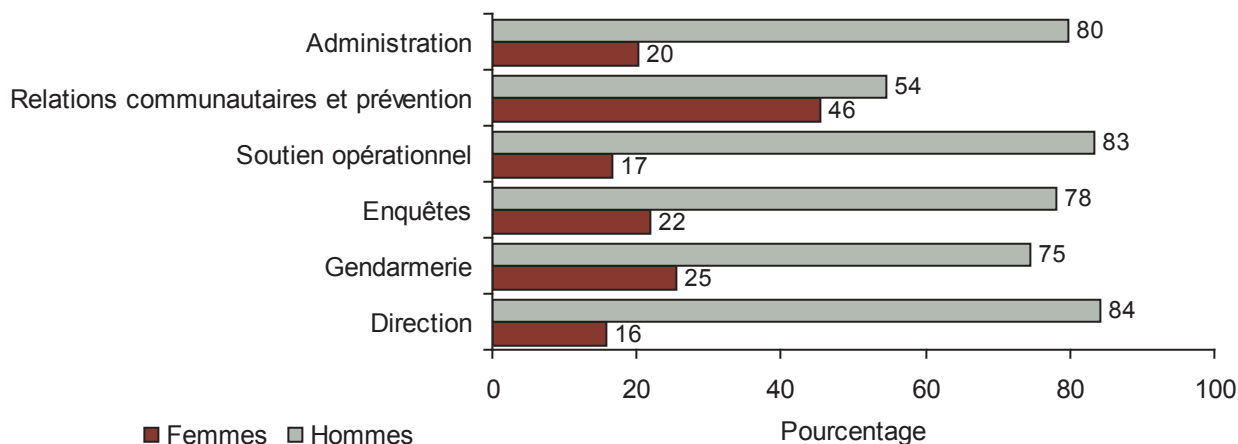
Sur le plan des responsabilités, on constate que 90 % du personnel d'encadrement ou de supervision étaient des hommes (graphique 7). Ces derniers étaient donc surreprésentés dans ces fonctions puisqu'ils formaient 76 % des policiers. Cette situation s'explique en partie par le fait qu'ils étaient, comme nous l'avons mentionné précédemment, plus âgés que les femmes et, par conséquent, plus expérimentés qu'elles. Notons que les hommes occupaient ces fonctions quelle que soit l'activité policière, notamment à la direction (93 %) et au soutien opérationnel (93 %). Les activités policières affichant les plus fortes proportions de femmes en situation d'encadrement et de supervision étaient les relations communautaires et la prévention (21 %) ainsi que l'administration (16 %).

**Graphique 7 – Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le sexe, par fonction, Québec, 2010**



Le graphique 8 qui répartit l'effectif policier selon le sexe pour chaque activité policière montre que le volet « relations communautaires et prévention » constituait l'activité policière regroupant de loin la plus forte proportion de femmes policières (46 %). C'est sans doute une des raisons qui expliquent que ce secteur présentait la plus forte proportion de femmes occupant des postes d'encadrement ou de supervision.

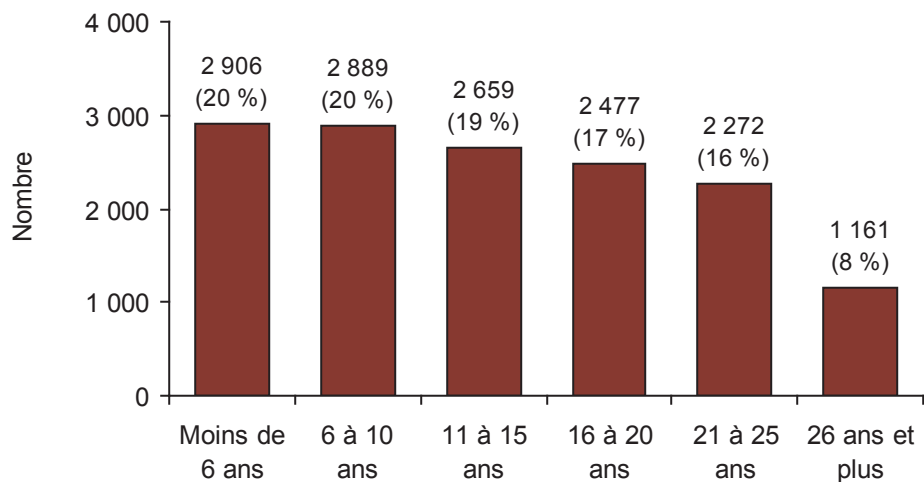
**Graphique 8 – Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le sexe, par fonction, Québec, 2010**



**L'effectif policier permanent selon le nombre d'années de service**

L'examen de la répartition des policiers permanents selon le nombre d'années de service reconnues montre que près du quart (24 %) d'entre eux étaient potentiellement admissibles à la retraite au 31 décembre 2010, ayant cumulé 21 années de service ou plus (graphique 9).

**Graphique 9 – Répartition de l'effectif policier permanent à la SQ et dans les CPM selon le nombre d'années de service, Québec, 2010**



Cette proportion est semblable à celles des premières années de la décennie. En 2001, 27 % des policiers avaient 21 ans de service ou plus, cette proportion ayant diminué ensuite jusqu'en 2005, où elle n'était plus que de 18 %. Depuis 2006, on observe une nouvelle tendance à la hausse des policiers potentiellement admissibles à la retraite. Il faut toutefois souligner une différence notable par rapport à la situation du début de la décennie : les policiers comptant 26 ans de service ou plus ne représentent plus que le tiers des retraités potentiels alors qu'ils en composaient plus de la moitié en 2001 (tableau 5).

Les policiers ayant 26 ans de service ou plus ne sont pas les seuls à avoir enregistré une baisse dans l'effectif policier depuis 2001. En effet, ceux ayant cumulé 5 années de service ou moins ont vu leur proportion passer de 28 % en 2001 à 20 % en 2010. Par conséquent, les policiers cumulant de 6 à 25 ans de service étaient proportionnellement plus nombreux (72 %) qu'en 2001 (57 %).

**Tableau 5 – Répartition de l'effectif policier permanent selon le nombre d'années de service, Québec, 2001 à 2010**

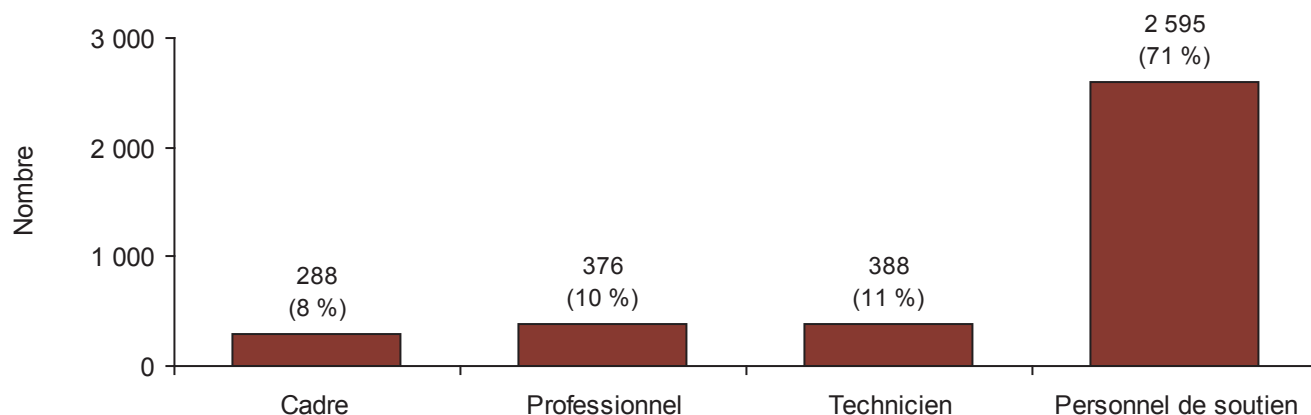
Années de service	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
5 ans et moins	28,1	34,2	26,6	26,2	30,2	24,2	24,2	22,1	22,0	20,2
6 à 10 ans	17,1	14,9	15,6	16,6	18,7	22,0	21,8	22,6	21,0	20,1
11 à 15 ans	19,1	18,7	21,9	18,9	16,7	15,9	16,1	15,2	16,6	18,5
16 à 20 ans	8,3	8,6	12,0	16,5	16,7	17,9	18,1	19,8	18,1	17,2
21 à 25 ans	12,6	10,2	8,1	7,3	6,2	7,3	8,6	10,9	14,1	15,8
26 ans et plus	14,8	13,4	15,8	14,5	11,5	12,7	11,2	9,4	8,2	8,1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 2.2.2 L'effectif civil permanent

On dénombrait 3 647 civils permanents<sup>11</sup> à la SQ et dans les CPM au 31 décembre 2010, soit 20 de moins qu'en 2009. Chaque civil permanent assistait 3,9 policiers permanents dans leurs fonctions. Ce ratio, qui est stable depuis neuf ans, était plus élevé qu'au Canada, où on trouvait un civil pour 2,5 policiers<sup>12</sup>.

Au regard de l'effectif civil permanent, on constate que la majorité (71 %) des employés faisait partie du personnel de soutien (graphique 10). Suivaient les techniciens (11 %), les professionnels (10 %) et les cadres (8 %).

**Graphique 10 – Répartition de l'effectif civil permanent à la SQ et dans les CPM selon la fonction, Québec, 2010**



<sup>11</sup> Les données sur l'effectif civil des CPM et de la SQ par fonction sont accessibles uniquement pour l'effectif civil permanent, c'est-à-dire pour les civils qui étaient en poste au 31 décembre 2010.

<sup>12</sup> Source : Statistique Canada, *Les ressources policières au Canada 2010*, tableau 1.

La répartition du personnel civil selon la fonction occupée s'est quelque peu modifiée depuis 2001. En effet, la proportion de cadres a doublé, passant de 4 % à 8 % et les proportions de personnes occupant des emplois de professionnels et de techniciens ont légèrement augmenté. En raison de ces changements, le personnel de soutien a vu sa proportion parmi l'effectif civil diminuer.

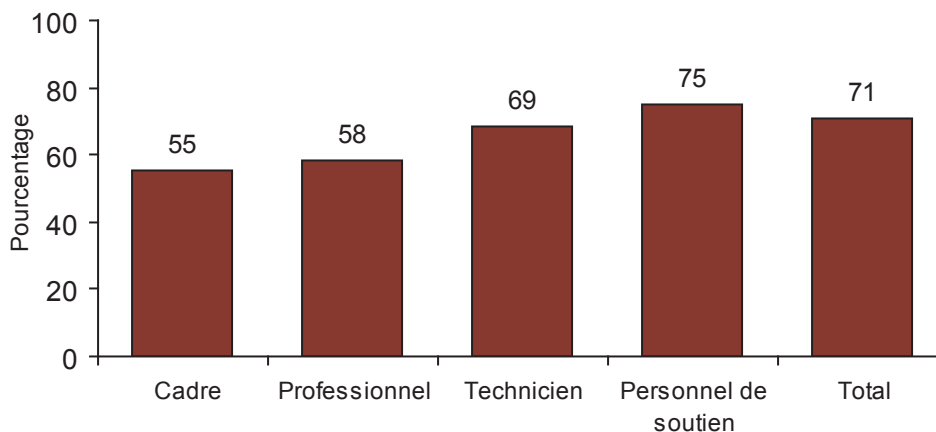
**Tableau 6 – Répartition de l'effectif civil permanent à la SQ et dans les CPM selon la fonction, Québec, 2001 à 2010**

Fonction occupée	2001 %	2002 %	2003 %	2004 %	2005 %	2006 %	2007 %	2008 %	2009 %	2010 %
Cadre	4,1	4,5	4,5	4,9	5,5	5,8	7,3	7,6	7,6	7,9
Professionnel	8,8	9,4	9,5	9,9	10,2	10,1	10,4	10,2	10,0	10,3
Technicien*	-	-	8,6	9,7	10,5	10,1	9,6	10,3	10,3	10,6
Personnel de soutien	87,1	86,1	77,4	75,6	73,8	74,0	72,7	71,9	72,1	71,2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* En 2001 et 2002, les techniciens étaient comptabilisés dans la fonction « personnel de soutien ».

Contrairement aux femmes policières qui étaient minoritaires dans leur corps d'emploi quelle que soit l'activité policière, le graphique 11 montre que les femmes formaient la grande majorité (71 %) de l'effectif civil et qu'elles étaient majoritaires, peu importe la fonction. En effet, elles composaient les trois quarts (75 %) du personnel de soutien, 69 % des techniciens, 58 % des professionnels et plus de la moitié (55 %) du personnel d'encadrement.

**Graphique 11 – Proportion des femmes parmi l'effectif civil permanent à la SQ et dans les CPM, par fonction, Québec, 2010**



## Annexes

### ANNEXE I : LISTE DES CORPS DE POLICE MUNICIPaux AU 31 DÉCEMBRE 2010

#### A - Corps de police municipaux à desserte unique selon le niveau de service (17)

Corps de police	Population Décret 1069-2010	Niveau de service *
Bromont	7 396	1
Granby	62 559	1
Rivière-du-Loup	19 011	1
Saint-Georges	30 779	1
Saint-Jean-sur-Richelieu	92 348	1
Saint-Jérôme	68 097	1
Sainte-Adèle	11 709	1
Sainte-Marie	12 319	1
Thetford Mines	25 411	1
Blainville	52 525	2
Lévis	137 394	2
Mascouche	40 063	2
Saint-Eustache	43 653	2
Sherbrooke	154 793	2
Trois-Rivières	130 407	2
Gatineau	260 920	3
Laval	399 400	3

\* En vertu des articles 70 et 71 de la Loi sur la police.

## B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service (16)

Corps de police	Population du décret 1069-2010	Niveau de service	Municipalités desservies	Population du décret 1069-2010
Memphrémagog (régie)	32 832	1	Austin	1 641
			Magog	25 433
			Orford	3 250
			Sainte-Catherine-de-Hatley	2 508
Mont-Tremblant	9 453	1	Lac-Tremblant-Nord	24
			Mont-Tremblant	9 429
Châteauguay	74 263	2	Beauharnois	12 227
			Châteauguay	45 648
			Léry	2 357
			Mercier	11 430
			Saint-Isidore (paroisse)	2 601
L'Assomption/Saint-Sulpice	22 678	2	L'Assomption	19 366
			Saint-Sulpice	3 312
Mirabel	52 805	2	Mirabel	40 083
			Saint-Colomban	12 722
MRC Les Collines-de- l'Outaouais	46 041	2	Cantley	9 424
			Chelsea	7 036
			L'Ange-Gardien (82005)	4 743
			La Pêche	7 975
			Notre-Dame-de-la-Salette	800
			Pontiac	5 691
			Val-des-Monts	10 372
Région de Deux-Montagnes	44 555	2	Deux-Montagnes	17 693
			Pointe-Calumet	7 055
			Sainte-Marthe-sur-le-Lac	14 315
			Saint-Joseph-du-Lac	5 492

## B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service (16)

Corps de police	Population du décret 1069-2010	Niveau de service	Municipalités desservies	Population du décret 1069-2010
Région de Roussillon (régie)	99 459	2	Candiac	19 113
			Delson	7 659
			La Prairie	23 617
			Saint-Constant	24 749
			Sainte-Catherine	16 764
			Saint-Mathieu	1 953
			Saint-Philippe	5 604
Repentigny	87 119	2	Charlemagne	5 820
			Repentigny	81 299
Richelieu–Saint-Laurent (régie)	190 036	2	Beloeil	20 277
			Calixa-Lavallée	520
			Carignan	8 084
			Chambly	24 996
			Contrecoeur	6 131
			McMasterville	5 658
			Mont-Saint-Hilaire	17 414
			Otterburn Park	8 543
			Richelieu	5 491
			Saint-Amable	10 337
			Saint-Basile-le-Grand	16 590
			Sainte-Julie	29 318
			Saint-Jean-Baptiste	3 139
			Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 568
			Saint-Mathieu-de-Beloil	2 562
Varenes	20 889			
Verchères	5 519			
Saguenay	145 452	2	Larouche	1 310
			Saguenay	144 142
Terrebonne	128 261	2	Bois-des-Filion	9 540
			Sainte-Anne-des-Plaines	13 700
			Terrebonne	105 021

## B - Corps de police municipaux à desserte multiple selon le niveau de service (16)

Corps de police	Population du décret 1069-2010	Niveau de service	Municipalités desservies	Population du décret 1069-2010
Thérèse-De Blainville (régie)	76 970	2	Boisbriand	26 794
			Lorraine	9 600
			Rosemère	14 288
			Sainte-Thérèse	26 288
Longueuil	402 953	3	Boucherville	41 179
			Brossard	78 666
			Longueuil	235 310
			Saint-Bruno-de-Montarville	25 804
			Saint-Lambert (ville)	21 994
Québec	547 153	4	L'Ancienne-Lorette	16 695
			Notre-Dame-des-Anges	427
			Québec	511 919
			Saint-Augustin-de-Desmaures	18 112
Montréal	1 916 864	5	Baie-D'Urfé	3 881
			Beaconsfield	19 816
			Côte-Saint-Luc	32 703
			Dollard-Des Ormeaux	49 902
			Dorval	18 615
			Hampstead	7 311
			Kirkland	20 787
			L'Île-Dorval	0
			Montréal	1 677 012
			Montréal-Est	3 876
			Montréal-Ouest	5 256
			Mont-Royal	19 423
			Pointe-Claire	31 125
			Sainte-Anne-de-Bellevue	5 335
Senneville	995			
Westmount	20 827			

\* En vertu des articles 70 et 71 de la Loi sur la police.

Population desservie par les 17 corps de police municipaux à desserte unique : 1 548 784

Population desservie par les 16 corps de police municipaux à desserte multiple : 3 876 894

Population desservie par les corps de police municipaux : 5 425 678

Population desservie par la Sûreté du Québec : 2 417 628

Population totale desservie par les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec : 7 843 306

**ANNEXE II : RÉGLEMENT SUR LES SERVICES POLICIERS QUE LES CORPS DE POLICE MUNICIPAUX ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DOIVENT FOURNIR SELON LEUR NIVEAU DE COMPÉTENCE (SELON LES ARTICLES 70 ET 71 DE LA LOI SUR LA POLICE)**

Niveaux	Gendarmerie	Enquêtes	Mesures d'urgence	Services de soutien
<p><b>1</b></p> <p>Moins de 100 000 habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrouille 24 heures</li> <li>• Réponse à toute demande d'aide d'un citoyen, répartition et prise en charge de celle-ci dans un délai raisonnable</li> <li>• Sécurité routière</li> <li>• Application de la Loi sur les véhicules hors route et surveillance des sentiers de véhicules tout-terrains et de motoneiges</li> <li>• Sécurité nautique des plaisanciers circulant sur un plan d'eau</li> <li>• Transport de prévenus</li> <li>• Délit de fuite</li> <li>• Programmes de prévention</li> <li>• Protection d'une scène de crime</li> <li>• Capacité d'endiguement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enlèvement</li> <li>• Agression sexuelle</li> <li>• Infractions d'ordre sexuel</li> <li>• Pornographie juvénile lorsqu'il y a flagrant délit</li> <li>• Voies de fait</li> <li>• Accident de travail mortel, en collaboration avec la SQ</li> <li>• Vol qualifié</li> <li>• Taxage</li> <li>• Extorsion de personnes vulnérables ou en situation de dépendance face à leur entourage</li> <li>• Introduction par effraction</li> <li>• Incendie</li> <li>• Vol de véhicules</li> <li>• Production, trafic et possession de drogues illicites au niveau local ou de rue</li> <li>• Prostitution de rue</li> <li>• Fraude par chèque, carte de crédit ou carte de débit</li> <li>• Escroquerie, faux semblant, fausse déclaration</li> <li>• Vol simple et recel</li> <li>• Biens infractionnels</li> <li>• Accident de véhicule</li> <li>• Méfait</li> <li>• Infraction criminelle causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commise lors de la conduite d'un véhicule, en collaboration avec la SQ</li> <li>• Conduite dangereuse</li> <li>• Capacité de conduite affaiblie</li> <li>• Crime lié aux gangs de rue</li> <li>• Objet suspect ou appel à la bombe, si négatif</li> <li>• Armes et découverte d'explosifs</li> <li>• Utilisation de monnaie contrefaite</li> <li>• Décès survenu dans des circonstances obscures</li> <li>• Décès ou lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de trois ans, en collaboration avec la SQ</li> <li>• Disparition</li> <li>• Fugue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle de foule pacifique</li> <li>• Assistance policière lors de sauvetage</li> <li>• Assistance policière lors de recherche en forêt</li> <li>• Assistance policière lors de sinistre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche d'empreintes par poudrage et photographie sur une scène de crime</li> <li>• Production et mise en commun du renseignement criminel tactique et opérationnel relatif à des personnes, à des groupes ou à des phénomènes touchant leur territoire</li> <li>• Contribution significative aux activités d'échange de renseignements criminels entre les corps de police et les organismes chargés de l'application de la loi.</li> <li>• Gestion des sources humaines d'information</li> <li>• Contribution, dans les délais prévus au GPP, au SALVAC, à la banque de données québécoises de renseignements criminels et à la banque d'empreintes digitales de la SQ</li> <li>• Détection</li> <li>• Garde des pièces à conviction</li> <li>• Liaison judiciaire</li> <li>• Prélèvements d'une substance corporelle aux fins d'analyse génétique</li> <li>• Gestion des mandats et localisation des individus</li> <li>• Gestion des dossiers de police</li> <li>• Affaires publiques</li> <li>• Alimentation et interrogation du CRPQ</li> <li>• Affaires internes</li> <li>• Moniteur pour l'utilisation d'équipements et de la force</li> <li>• Technicien qualifié d'alcootest</li> <li>• Bertillonnage</li> <li>• Collecte de renseignements pour l'enregistrement des délinquants sexuels visés par la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels</li> <li>• Intervention dynamique à risque faible</li> <li>• Alimentation de la banque de données québécoises sur les armes à feu récupérées</li> </ul>

Niveaux	Gendarmerie	Enquêtes	Mesures d'urgence	Services de soutien
<p>De 100 000 à 199 999 habitants</p> <p><b>2</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meurtre avec arrestation imminente</li> <li>• Négligence criminelle ayant causé la mort</li> <li>• Tentative de meurtre</li> <li>• Accident de travail mortel</li> <li>• Vol qualifié dans les institutions financières et les transporteurs de biens de valeur</li> <li>• Incendie mortel</li> <li>• Incendie en série</li> <li>• Incendie majeur d'édifices commerciaux, industriels, institutionnels, gouvernementaux et communautaires</li> <li>• Fraude commerciale et immobilière</li> <li>• Loterie illégale</li> <li>• Infraction criminelle causant la mort ou des lésions corporelles menaçant la vie, commise lors de la conduite d'un véhicule</li> <li>• Production, trafic et possession de drogues illicites visant les fournisseurs des revendeurs locaux ou de rue</li> <li>• Vol de cargaison</li> <li>• Infraction criminelle commise par un réseau</li> <li>• Tenir une maison de jeu ou de pari et tricher au jeu</li> <li>• Infractions relatives à la monnaie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle de foule avec risque d'agitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technicien en scène de crime et en identité judiciaire</li> <li>• Technicien en scène d'incendie</li> <li>• Reconstitutionniste de scène de collision</li> <li>• Identification de véhicules</li> <li>• Confection d'un portrait-robot par ordinateur</li> <li>• Production et mise en commun du renseignement criminel stratégique relatif à des personnes, à des groupes ou à des phénomènes touchant leur territoire</li> </ul>

\* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent également le ou les niveaux inférieurs précédents.

Niveaux	Gendarmerie	Enquêtes	Mesures d'urgence	Services de soutien
<p>De 200 000 à 499 999 habitants</p> <p><b>3</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meurtre</li> <li>• Enlèvement avec risques pour la vie</li> <li>• Extorsion</li> <li>• Accident d'aéronef mortel</li> <li>• Produits de la criminalité</li> <li>• Production, trafic et possession de drogues illicites visant des fournisseurs de niveaux supérieurs</li> <li>• Gangstérisme pour les délits relevant du niveau de service applicable</li> <li>• Infraction criminelle commise par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ</li> <li>• Pornographie juvénile</li> <li>• Proxénétisme</li> <li>• Maison de débauche</li> <li>• Événement impliquant un corps de police, à la demande du ministre</li> <li>• Méfait ou vol concernant des données informatiques</li> <li>• Vol, usage illégal ou possession d'explosifs sans excuse légitime</li> <li>• Décès ou lésions corporelles menaçant la vie d'un enfant de moins de trois ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention impliquant une personne barricadée et armée sans coup de feu et sans otage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filature</li> <li>• Extraction de banques de données informatiques</li> <li>• Infiltration</li> <li>• Analyse de déclaration pure</li> <li>• Équipe cynophile en matière de drogue, protection et pistage</li> <li>• Groupe d'intervention</li> <li>• Intervention à risque modéré</li> <li>• Assurer le retour au Québec d'un individu ayant contrevenu à une décision ou à une ordonnance de la CETM</li> </ul>

\* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent également le ou les niveaux inférieurs précédents.

Niveaux	Gendarmerie	Enquêtes	Mesures d'urgence	Services de soutien
<b>4</b> De 500 000 à 999 999 habitants		<ul style="list-style-type: none"> <li>Meurtre ou tentative de meurtre commis par des organisations criminelles opérant sur une base interrégionale, en collaboration avec la SQ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute en partenariat avec la SQ</li> <li>Intervention impliquant une personne barricadée et armée avec coup de feu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surveillance électronique</li> <li>Intervention à risque élevé</li> <li>Groupe tactique d'intervention</li> </ul>
<b>5</b> De 1 000 000 habitants et plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurité nautique des plaisanciers circulant sur le fleuve Saint-Laurent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion d'événements terroristes</li> <li>Importation et exportation de drogues, en collaboration avec la SQ</li> <li>Trafic d'armes et d'explosifs</li> <li>Enlèvement dont la victime est amenée à l'extérieur du Québec</li> <li>Gageure et « bookmaking »</li> <li>Infraction criminelle commise par un réseau opérant sur une base interrégionale</li> <li>Corruption de fonctionnaires judiciaires ou municipaux</li> <li>Fraudes commerciales et immobilières commises par une personne ou une entité visée par la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et ses règlements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intervention hélicoptérée</li> <li>Contrôle de foule avec risque élevé d'agitation, de débordement et d'émeute</li> <li>Intervention lors d'une prise d'otage ou impliquant un tireur actif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plongée sous-marine</li> <li>Désamorçage et manipulation d'explosifs impliquant le recours aux techniciens d'explosifs</li> <li>Infiltration des plus hautes sphères de la hiérarchie criminelle</li> <li>Polygraphie et hypnose</li> <li>Équipe cynophile en matière d'explosifs</li> <li>Renseignement de sécurité opérationnelle</li> <li>Évaluation et protection des collaborateurs de justice</li> <li>Soutien aux interrogatoires vidéo</li> <li>Utilisation d'agent civil d'infiltration</li> </ul>

\* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent également le ou les niveaux inférieurs précédents.

Niveaux	Gendarmerie	Enquêtes	Mesures d'urgence	Services de soutien
<p><b>6</b></p> <p>Sûreté du Québec</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination des enquêtes lors d'événements hors du commun</li> <li>• Coordination des enquêtes de meurtres et d'agressions commis par un prédateur</li> <li>• Coordination policière de la lutte contre le crime organisé</li> <li>• Crime touchant les revenus de l'État, sa sécurité ou son intégrité</li> <li>• Coordination des enquêtes d'incendies en série sur une base interrégionale</li> <li>• Infraction criminelle commise par un réseau ayant des ramifications à l'extérieur du Québec</li> <li>• Malversation</li> <li>• Transaction mobilière frauduleuse</li> <li>• Crime à l'intérieur des établissements de détention provinciaux et fédéraux</li> <li>• Cybersurveillance</li> <li>• Entraide judiciaire internationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination du rétablissement et du maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou de désordre social d'envergure provinciale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des personnalités internationales</li> <li>• Protection de l'Assemblée nationale</li> <li>• Enquête et renseignement en matière de sécurité de l'État</li> <li>• Atteinte à la sécurité et à l'intégrité des réseaux informatiques du gouvernement</li> <li>• Coordination du SALVAC</li> <li>• Profilage criminel</li> <li>• Portraitiste</li> <li>• Identité judiciaire spécialisée</li> <li>• Banque centrale d'empreintes digitales</li> <li>• Liaison avec Interpol</li> <li>• Gestion du CRPQ</li> <li>• Unité d'urgence permanente</li> <li>• Coordination et enregistrement de renseignements au Registre national des délinquants sexuels</li> </ul>

\* Les niveaux 2, 3, 4, 5 et 6 comprennent également le ou les niveaux inférieurs précédents.

